



Monsieur le Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'Arrêté Municipal n°2026-304 en date du 7 Avril 2026 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Madame Marlène FAUVEL

VU la demande de la Société Serpollet Caen – TSA 70011 – 69134 DARDILLY CEDEX, afin procéder aux travaux de terrassement pour la réalisation d'un branchement GRDF pour l'extension de la carrosserie Burgot, Impasse du Semoir, partie piétonne, du Lundi 4 Mai au Vendredi 22 Mai 2026, de 8h00 à 18h00,

ARRETE

ARTICLE 1 : La Société Serpollet Caen est autorisée à procéder aux travaux de terrassement pour la réalisation d'un branchement GRDF, IMPASSE DU SEMOIR, partie piétonne, du LUNDI 4 MAI au VENDREDI 22 MAI 2026, de 8h00 à 18h00,

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit aux abords du lieu d'intervention, ainsi que la circulation piétonne, aux dates et horaires cités dans l'Article 1, afin de permettre les travaux.

ARTICLES 3 : La réfection du revêtement de surface sera effectuée à l'identique par la Société intervenante, conformément à l'état des lieux fait par le Bureau des Services Techniques de la Mairie de Honfleur.

ARTICLE 4 : Un périmètre de sécurité, avec barrières et des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront mis en place par la Société intervenante, et maintenus jusqu'à la fin des travaux.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 21 Avril 2026

Pour le MAIRE et par délégation,
L'Adjointe à la Circulation,
Marlène FAUVEL

